CMCAS LOIRE-ATLANTIQUE VENDÉE

LE RÉSEAU SOLIDAIRE

CMCAS / Commission Santé Solidarité / Réseau Solidaire : rôles et missions

Sommaire

· Mission de la CMCAS

· Rôle de la Commission Santé Solidarité

· Rôle du Réseau Solidaire

· Points Clefs du Réseau Solidaire

· Fonctionnement du Réseau Solidaire

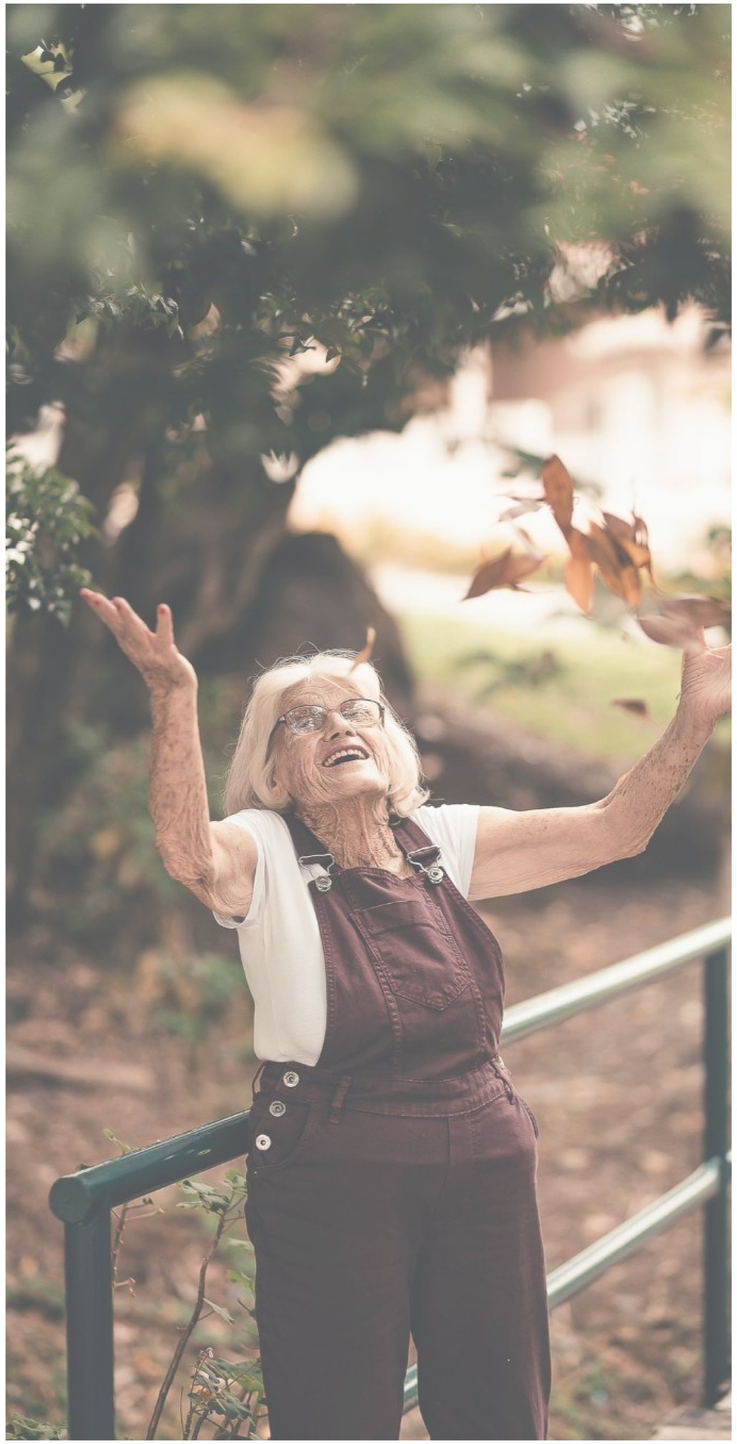

Mission de la CMCAS

Dans le cadre de la mise en place et de l'animation du Réseau Solidaire des Électriciens et Gaziers, la CMCAS a pour mission de :

- **Promouvoir et renforcer** les valeurs humaines de solidarité et d'entraide,
- **Encourager** les solidarités intergénérationnelles,
- **Définir** les critères de participation et de mandatement des bénévoles, y compris les conditions qui facilitent l'organisation de leur engagement et leur activité,
- **Mettre à disposition** des bénévoles les moyens nécessaires à leur fonction,
- **Assurer** un accompagnement et une formation adéquate aux bénévoles,
- **Susciter** et permettre l'organisation de rencontres entre les bénévoles et les professionnel·le·s du secteur social CMCAS,
- **Garantir** la protection des bénévoles couvrant les risques encourus dans l'exercice de leur activité et les dommages que ceux-ci pourraient, involontairement, causer à des tiers,
- **Indemniser** des frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité, sur présentation de justificatifs.

Rôle de la Commission Santé Solidarité

La Commission Santé & Solidarité reçoit délégation du Conseil d'Administration en matière d'action sanitaire et sociale.

- Elle est le support pilote du Réseau Solidaire et est secondée dans cette tâche par le service Action Sanitaire et Sociale de la CCAS (Assistante et Techniciennes ASS du Territoire Pays de Loire).
- Elle se réunit mensuellement pour délibérer sur les demandes d'aides faites par les bénéficiaires de la CMCAS Loire-Atlantique Vendée afin de leur apporter une aide matérielle, financière et un réconfort moral lors d'évènements imprévus survenant au cours de la vie : maladie, handicap, surendettement, décès, séparation...
- Elle joue un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des bénéficiaires en difficulté.
- Elle organise annuellement une rencontre à l'attention de l'ensemble des bénévoles afin de leur permettre d'assurer au mieux leur rôle et de faire un retour d'expériences.

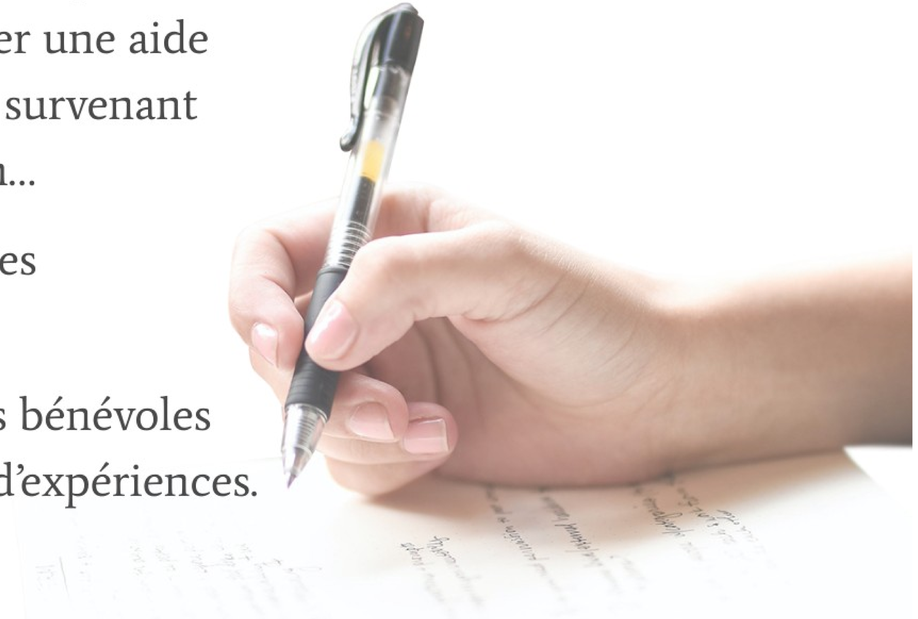

Rôle du Réseau Solidaire

Le Réseau solidaire est sous la responsabilité de la Commission Santé Solidarité de la CMCAS Loire-Atlantique Vendée.

Il est composé de bénévoles, de référents, et d'élu·e·s des SLVie. Il est géré par les professionnel·le·s de la CCAS.

Les objectifs premiers des bénévoles et des élu·e·s de Slvie de la CMCAS Loire-Atlantique Vendée sont **de participer à la lutte contre l'isolement, la maladie ou autres accidents de la vie**.

Le Réseau Solidaire s'adresse principalement aux personnes de plus de 75 ans, mais n'exclut aucun·e bénéficiaire dans le besoin quels que soient son âge et sa situation.

Les points clef du Réseau Solidaire

- Envoi d'un courrier aux bénéficiaires ciblés par la Commission et les professionnels ASS.
- Appels téléphoniquse aux bénéficiaires par les bénévoles.
- Renseignement du questionnaire par les bénévoles.
- Transmission des questionnaires complétésaux référents par les bénévoles.
- Organisation de réunions de bénévoles par les référents de chaque SLVie.
- Un temps sur le Réseau Solidaire dans les réunions de SLVie.
- Veille pro active suivant l'actualité.
- Réunions d'informations et formations des nouveaux bénévoles.

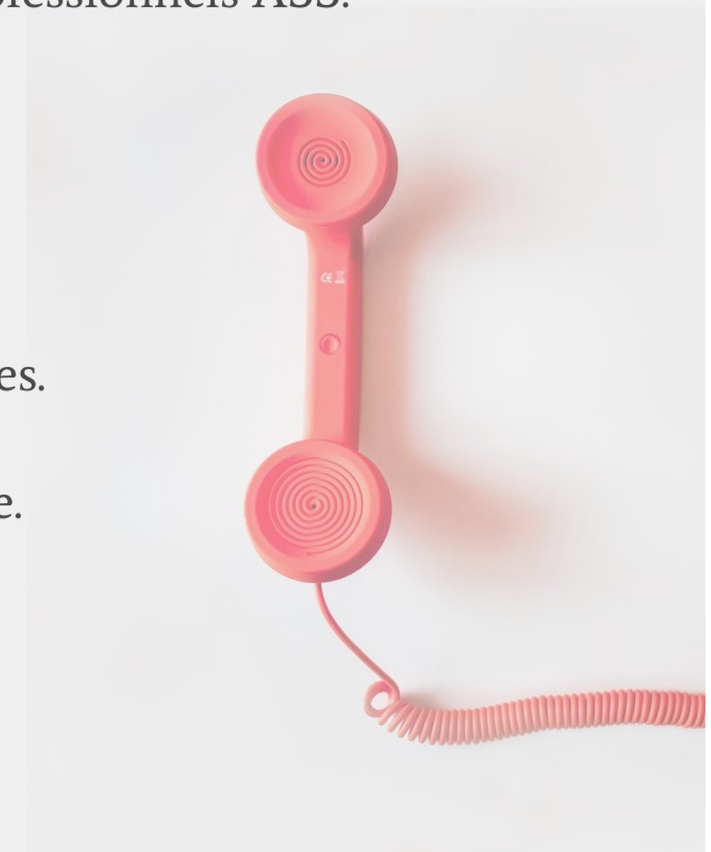

Fonctionnement du Réseau Solidaire

Bénévole

- Appel auprès des bénéficiaires pour prendre des nouvelles et fixer un rendez-vous si le bénéficiaire est d'accord pour un entretien,
- Entretien avec le bénéficiaire,
- Retour des documents supports complétés auprès du référent du Réseau Solidaire de chaque SLVie.

ASS

- Envoi d'un courrier d'information en fin d'année aux bénéficiaires les informant du rôle du Réseau Solidaire et de l'entretien avec un bénévole.
- Envoi des listes des bénéficiaires et des aides Sanitaires et Sociales aux référents du Réseau Solidaire de chaque SLVie (deux fois par an).

Référent

- Répartition des bénéficiaires auprès des bénévoles de la SLVie concernée,
- Organisation chaque année d'une réunion entre référent et bénévoles pour préparer et répartir les entretiens.

Référent

- Centralisation des documents supports,
- Envoi des documents supports au service Action Sanitaire et Sociale (par mail ou par courrier) au fil de l'eau,
- Organisation d'au moins une réunion par an, en plus de la réunion de préparation, pour échanger sur les pratiques, les éventuels problèmes rencontrés par les bénévoles (avec intervention éventuelle d'élus ou de professionnels ASS),
- Systématisation d'un temps Réseau Solidaire dans l'ordre du jour des réunions de bureau SLVie.

ASS

- Traitement des fiches entretien (mise à jour des données et tableau de suivi des entretiens, contacts avec bénéficiaires, déclenchement éventuel d'une aide ASS...),
- Retour auprès des référents Réseau Solidaire des aides mises en place